**Compte-rendu dU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU 24 novembre 2017**

 **FONDATION FAVIER – BRY-SUR-MARNE**

Ordre du jour

* Présentation du 3ème Plan Régional Santé Environnement
* Le Contrat local de santé : témoignage de la ville de Gentilly
* Le Conseil local en santé mentale : témoignage du CLSM de Fontenay (ville et secteur psychiatrique)
* Discussion avec la salle

**Le Conseil Territorial de santé débute à 09 h45.**

**propos introductifs**

M. FOURNIER ouvre la quatrième séance du CTS du 94 et annonce l’ordre du jour. Il passe la parole à M. Richard TOURISSEAU Directeur de la Fondation Favier

M. TOURISSEAU rappelle que la Fondation Favier existe depuis 1890, date de la donation par Mme FAVIER de sa propriété des bâtiments de Bry-sur-Marne au Département de la Seine à charge pour ce dernier de maintenir l’institution qu’elle avait créée pour accueillir les personne âgées des banlieues. Aujourd’hui, l’EHPAD a une capacité totale de 234 places. Des partenariats constructifs ont été noués avec le CH les Murets de la Queue-en-Brie et le CH Saint Camille.

M. Eric VECHARD Délégué Départemental du Val-de-Marne prend la parole. Il remercie l’ensemble des membres de s’être rendu disponible pour cette quatrième réunion du CTS et présente ses excuses car il va devoir s’absenter au cours de la séance étant appelé par d’autres obligations. Il donne ensuite quelques éléments de contexte sur un fait d’actualité lié à l’environnement du Val-de-Marne : la pollution par des solvants chlorés du Collège St-Exupéry de Vincennes.

Le Conseil départemental [a détecté, à l’occasion d’un diagnostic préalable aux travaux de réhabilitation du collège Saint Exupéry de Vincennes , des taux de solvants chlorés supérieurs à la norme. L’Agence a été saisie par le Préfet.](https://94.citoyens.com/2017/college-de-vincennes-pollue-eleves-iront-a-vitry-seine%2C13-11-2017.html) Des analyses complémentaires ont conduit l’ARS à préconiser de fermer les salles du Collège présentant des taux de solvants chlorés supérieurs aux seuils fixés par le Haut Conseil de Santé Publique.

[La pollution aux solvants chlorés provient d’une ancienne manufacture d’oeillets métalliques pour chaussures qui a été en service pendant de nombreuses années avant l’ouverture du Collège dans les années](https://94.citoyens.com/2017/manufacture-doeillets-a-lorigine-de-pollution-chloree%2C14-11-2017.html)  soixante. Cette nouvelle a suscité des manifestations des parents qui ont exprimé leur mécontentement de façon parfois vive à l’occasion de réunions publiques. Des solutions de repli ont été étudiées pour transférer les collégiens ailleurs, le temps de dépolluer le site. Les 6ème vont être admis de manière immédiate au collège Offenbach de Saint-Mandé. Pour les plus grands, la solution d’un système de télé-enseignement a été retenue jusqu’aux vacances de Noël. P[ar ailleurs, les enfants de la crèche voisine, ainsi que la cantine de la maternelle, seront aussi transférés mais à Vincennes même](https://94.citoyens.com/2017/pollution-a-vincennes-creche-liberte-ram-cantine-transferes%2C13-11-2017.html).

**Présentation du 3eme pLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (PRSE) par m. nicOLAS GRENETIER**

Au préalable, M. FOURNIER précise que le 3ème PRSE sera, dans sa première version, soumis à discussion et finalisé fin décembre prochain. Le CTS pourrait donner un avis au regard des implications qu’il pourrait y avoir dans le département. La date de réunion du prochain bureau du CTS est prévue pour le 22 décembre 2017.

Les PRSE sont élaborés par des personnes qualifiées, qui déclinent le [Plan National Santé Environnement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_national_sant%C3%A9_environnement) (PNSE) à l’échelon régional et sont soumis à concertation dans le cadre des instances de démocratie sanitaire telle que la Conférence Régionale de Santé et de l’Autonomie. Ils visent à réduire les impacts de l'environnement sur la santé à l'échelle de la région et tendent à mieux prendre en compte les enjeux locaux et les spécificités de chaque région. Ces plans, conformément à l’article L.1311 du code de la santé publique, doivent être renouvelés tous les cinq ans.

Co-piloté par l’Agence régionale de santé et la Direction régionale et interdépartementale de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie d’Île-de-France (DRIEE), le troisième Plan régional santé environnement (PRSE3), définit sur la période 2017-2021, les principales actions applicables en Ile de France.

**Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE)** est l’instance de concertation pour l’élaboration du PRSE3 en Île-de-France. Celui-ci a été élargi à un grand nombre de nouveaux acteurs, principalement issus des collèges des élus et des associations. Il réunit aujourd’hui plus d’une centaine de personnes représentants locaux des services de l’Etat, des élus, des organismes publics et personnes morales associées, des professionnels de santé, des employeurs et des salariés, des associations de protection de l’environnement, des patients ou des consommateurs.

Une première réunion du Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) a eu lieu le 19 avril 2016 à la Préfecture de Région. Ce GRSE a proposé 18 actions articulées autour de 4 axes thématiques

Les4 axes structurantsdu futur plan sont les suivants:

* Axe 1 : Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé
* Axe 2 : Surveiller et gérer les expositions présentes et passées liées aux activités humaines
* Axe 3 : Travailler à l’identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé
* Axe 4 : Protéger et accompagner les populations vulnérables

Présentation du Powerpoint sur le 3ème PRSE par M. GRENETIER

M. GRENETIER précise que début 2018 un appel à projet partagé entre l’ARS et la DRIEE, financé essentiellement par l’ARS sera lancé concernant le volet santé environnement dans les contrats locaux de santé. Les associations et les collectivités territoriales pourront présenter leur candidature à cet appel à projets.

Echanges avec la Salle :

M. Pascal CACOT, en qualité d’ex-président de la Conférence de territoire de Paris et personnalité qualifiée fait observer que le PRSE3 a vocation à améliorer la santé des franciliens en cherchant à construire un cadre de vie de qualité pour les habitants de l’Île-de-France, et, en même temps, on a le sentiment que chaque partenaire travaille dans son propre secteur, sans partager les informations. Ainsi, la ville de Paris a son propre plan en matière de préservation de l’environnement qui a été soumis au Conseil de Paris entre le 16 et le 18 novembre 2016. Il demande comment tous ces plans s’articulent entre eux afin qu’on puisse avoir une feuille de route coordonnée et harmonisée. Il y a des priorités du Plan Parisien de Santé Environnement qui n’apparaissent pas dans le PRSE et pourtant, on travaille pour améliorer la santé de tous les franciliens (par exemple, prévenir les affections respiratoires chez l’enfant, mettre en place un urbanisme favorable à la santé, lutter contre les produits cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques et les perturbateurs endocriniens, etc).

Nicolas GRENETIER répond que la Ville de Paris a bien été intégrée dans les travaux d’élaboration du 3ème PRSE et que nous avons d’autres priorités et actions concrètes dans le Val de Marne comme celle de surveiller les nuisances sonores autour de l’aéroport d’Orly, améliorer les connaissances actuelles sur la mesure des nuisances conduisant à l’élaboration d’un plan d’insonorisation des logements, etc.

A la question de savoir s’il y a des financements particuliers, Nicolas GRENETIER répond qu’à l’échelle de la région Ile de France, une enveloppe de 3 millions d’euros est prévue sur 4 ans. Il s’agit d’un financement essentiellement ARS qui sera accordé notamment à la suite des programmes qui auront été sélectionnés en réponse à l’appel à projets devant être lancé début 2018.

M. GENEST représentant du CODERPA précise que l’efficacité du PRSE pourra être évaluée par l’importance des crédits de financements qui seront mobilisés. Il relève, par ailleurs, que tout ce qui concerne les déplacements et transports n’ont pas été pris en compte lors des discussions en CRSA.

Le Dr Bernard MARTIN, président de la commission de la santé mentale du CTS, fait remarquer également que l’action par les bailleurs sociaux ou en faveur des bailleurs sociaux susceptibles d’avoir un impact sur l’urbanisme n’a pas été développée dans le 3ème PRSE.

Un intervenant fait remarquer que beaucoup d’informations plus ou moins établies circulent sur les perturbateurs endocriniens et qu’il serait urgent de réaliser des mesures pour en évaluer l’impact sur la santé et soumettre cette question à concertation.

M DUCASSE, directeur général adjoint du GH Paris sud, demande s’il peut y avoir des illustrations d’autres actions du PRSE applicables dans le domaine de la gestion des établissements de santé.

Nicolas GRENETIER cite comme exemple la réduction des nuisances sonores générées par les matériels utilisés pour la prise en charge des prématurés.

M. CACOT s’interroge sur les suites qui seront réservées aux observations qui ont été faites en séance et si on pouvait faire le lien sur les thématiques développées et les sujets de préoccupation en matière de santé environnementale avec un collectif de citoyens, par exemple, sur les produits dits d’agriculture biologique. Il recommande de mettre en réseau l’ensemble des acteurs, d’organiser les débats et les échanges d’information, toujours utiles pour faire progresser la culture de la protection de l’environnement.

Nicolas GRENETIER rappelle que dans le cadre de l’appel à projets de 2018, les actions les plus innovantes au niveau de la Région seront retenues et il forme le vœu que beaucoup d’actions de ce type soient portées par des intervenants du Val- de-Marne.

M. FOURNIER déclare que 3 millions de crédits sur 4ans, cela représente 750 000€ par an rapportés à l’échelle de la région, l’effort financier lui paraît insuffisant. Ce sont les collectivités territoriales qui fianceront, en définitive, les actions proposées.

Il ajoute que le CTS n’est pas une instance décisionnelle mais lieu de rencontre et le PRSE fait partie de la prévention. Dans deux ans, on pourra faire un bilan de l’appel à projets et ce qu’on aura retenu des 4 grands axes du 3ème PRSE.

Conclusions du premier point de l’ordre du jour :

A la demande du Dr Bernard MARTIN et d’autre intervenants de faire remonter certaines actions qui sont restées dans l’ombre dans le PRSE, M. FOURNIER retient l’idée que le prochain Bureau du CTS formulera un avis argumenté faisant apparaître le souhait de l’Assemblée d’intégrer dans le 3ème PRSE les 2 question suivantes ou d’autres thématiques qui seront jugée essentielles au regard de la santé environnementale :

1/les Déplacements et Transports,

2/l’implication des Bailleurs sociaux et les moyens de parvenir à un urbanisme favorable à la santé des franciliens.

**cls de gentilly**

Présentation du CLS DE GENTILLY (cf Powerpoint) par M.BA travaillant au sein de l’équipe de Mme Nadine HERRATI, maire adjointe en charge de la santé à Gentilly.

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus coordonnés et adaptés au niveau local.

Il est signé par

* la collectivité territoriale,
* l’ARS Ile-de-France,
* la Préfecture de département
* et éventuellement par d’autres partenaires (CPAM, Conseil départemental, CAF…)

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire de proximité identifié comme prioritaire à partir d’un diagnostic de santé partagé.  Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d’autres politiques publiques (déterminants socio-environnementaux) et s’appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire et locale). 65 CLS ont été signés en Région Ile de France dont 12 dans le Val-de-Marne.

On peut trouver sur le site de l’ARS Ile de France, le Référentiel CLS qui a pour objectif d’accompagner la rédaction et la mise en œuvre des contrats de deuxième génération. Plus particulièrement, l’Agence rappelle les fondamentaux de la démarche CLS et favorise l’appropriation de la démarche.

Le Diagnostic territorial de santé de Gentilly a été élaboré d’avril 2015 à avril 2016. Ce diagnostic qui comprend le Portrait de santé et le Plan Local de Santé de Gentilly est consultable en ligne sur le site de la ville à l’adresse suivante [www.ville-gentilly.fr](http://www.ville-gentilly.fr)

De janvier 2016 à novembre 2016, un film a été réalisé, un magasine a été mis en place et des réunions publiques ont été tenues.

Mme HERRATI conclut en déclarant que les actions en matière de santé ont conduit à structurer l’ensemble des politiques publiques de la ville. Les thématiques de Santé ont permis de porter d’autres projets. Il s’agit d’un axe pivot de l’ensemble des politiques.

La difficulté majeure a été de fédérer l’ensemble des professionnels et de faire participer tous les milieux socio-professionnels de la population de Gentilly.

**Présentation du conseil local de sante mentale**

**de fontenay sous bois par Mme florence HODAN COORDINATRICE**

**1/ Rôle et Missions d’un CLSM**

Le Conseil Local de Santé Mentale est une instance collective de concertation et de coordination d’un territoire défini par ses acteurs, présidée par un élu local, co-animée par la psychiatrie publique, intégrant les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l’amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire.

Il définit des objectifs stratégiques et opérationnels.

Ses objectifs stratégiques dont les points communs sont la prévention et la promotion de la santé mentale

* mettre en place une observation en santé mentale,
* permettre l’accès et la continuité des soins
* favoriser l’inclusion sociale, l’autonomie et la pleine citoyenneté des usagers
* participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations
* promouvoir la santé mentale

Ses objectifs opérationnels

* prioriser des axes de travail en fonction des besoins
* développer une stratégie locale qui réponde aux besoins tant sur le plan de la prévention, de l’accès et de la continuité des soins, que de l’inclusion sociale
* mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins et favoriser la création de structures nécessaires
* développer et conforter le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions

Le CLSM de Fontenay a été installé fin mai 2016 ; Mme Florence HODAN, la coordinatrice est entrée en fonctions le 17 mai 2016.

**2/ Les Organes de Gouvernance**

Une Assemblée plénière 2 fois par an

3 groupes de travail :

1/ le groupe de travail Accès aux soins

2/le groupe de travail Inclusion sociale

3/le groupe de travail Observation en santé mentale

**3/ Les Enjeux**

Un des enjeux est la prise en charge de la souffrance psychique dans sa globalité. Il s’agit d’un concept incluant toutes sortes de souffrances ne se limitant pas aux troubles psychiatriques.

2ème enjeu : développer la Médiation en Santé. La médiation en santé vise à améliorer l’accès aux droits, à la prévention et aux soins de populations en situation de précarité. C’est un outil adapté à leurs spécificités qui vise à faciliter leur accès dans le système de droit commun.

Les médiateurs de santé travaillent à la fois avec les populations et avec les professionnels du système de santé. Ils jouent le rôle d’interface temporaire pour construire à terme un accès facilité au système de droit commun.

Ils travaillent dans une équipe pluridisciplinaire et sont en lien avec le réseau local. Ils peuvent ainsi relayer les demandes des familles pour des questions qui concernent le champ de la santé (ouverture et continuité des droits à la couverture maladie; renforcer la capacité des personnes à solliciter de façon pertinente et autonome les structures de santé, pour elles-mêmes ou leur famille, recueillir les informations qui vont permettre d’évaluer les actions et la situation des familles).

Le 3ème enjeu est la participation des personnes concernées par les difficultés psychiatriques ou souffrances psychiques.

Intervention de Mme Martine ANTOINE, Présidente de la Maison de la Prévention et Point Ecoute Jeunes de Fontenay

La présidente précise que la volonté de cette structure est d’impliquer les habitants de Fontenay dans une conception participative pour les aider à résoudre les différentes difficultés rencontrées sur le plan social et conduire plusieurs types d’actions.

Des actions sont menées en direction des personnes en situation de vulnérabilité sociale (migrants, femmes isolées, familles monoparentales, allocataires des minima sociaux…) en vue de favoriser l’appropriation des dispositifs de droit commun.

**Pa ailleurs des ateliers santé et groupes de parole** permettent de travailler en petits groupes en interactivité pour favoriser l’échange et trouver de solutions aux difficultés sociales.

Enfin, des permanences gratuites et confidentielles sont organisées à l’Espace Intergénérationnel des Larris  assurées par les professionnels de la Maison de la Prévention-Point Écoute Jeunes pour apporter des solutions :

* aux parents confrontés à des interrogations ou des problèmes dans la relation avec leur adolescent.
* aux adolescents qui souhaitent parler à des professionnels de leur adolescence, des problèmes que peuvent provoquer les réseaux sociaux, des relations avec la famille, l’école, les amis…
* aux adolescents ou aux adultes qui ont des questions et souhaitent avoir des conseils relatifs à la consommation de tabac, d’alcool, de cannabis ou autres produits psychotropes.

M. CHATELAIN de l’UNAFAM demande si dans le cadre des actions visant à développer le CLSM de Fontenay, les partenaires seraient amenés à mettre en place un groupe de travail visant à prévenir les expulsions locatives, à l’instar de ce qui existe au CLSM de Choisy le Roi/Orly/Villeneuve-le-Roi.

M CACOT répond que les autorités publiques ont le devoir de simplifier les démarches et de ne pas créer des structures supplémentaires qui se superposent, l’essentiel étant d’optimiser les dispositifs existants.

La difficulté est de mettre tous les acteurs concernés autour de la table. De ce point de vue, on devrait s’appuyer sur des structures comme l’Atelier Santé ville, l’ASV constituant un outil commode pour le développement d’actions de santé publique au profit des habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville. La commune d’Ivry qui dispose d’un ASV représente un point de coordination intéressant pour l’ensemble des communes du territoire du Val de Bièvre.

Le Dr Bernard MARTIN indique que la commission santé mentale du CTS a tout avantage à s’appuyer sur le travail de terrain des CLSM. Il rappelle qu’ont été mis en place 3 CLSM seulement dans le Val de Marne : Créteil, Fontenay et Choisy le Roi/Orly/Villeneuve-le-Roi et qu’un poste de coordinateur de CLSM équivaut à 20 000€.

Matthieu BOUSSARIE, Délégué Départemental Adjoint du Val-de-Marne-ARS Ile de France, apporte les précisions suivantes.

Il existe d’autres CLSM récemment créés dans le Val-de-Marne à Ivry et Charenton, ainsi que plusieurs en projet avancé à Vitry et Champigny en particulier.

Par ailleurs, il précise que l’ARS soutient financièrement prioritairement les CLSM (et les CLS) des communes ayant un Indice de Développement Humain inférieur à 0,52.

M. FOURNIER attire l’attention des membres sur l’intérêt de sensibiliser l’Association des Maires du 94 au dispositif des CLSM.

M. GENEST, au titre de la commission des usagers du CTS dont il est président, indique que la mise en place des CDCA ( Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l’Autonomie) dans le cadre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l’adaptation de la société au vieillissement, va permettre de renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l’élaboration ainsi qu’au suivi des politiques publiques qui les concernent (tant en ce qui concerne les personnes âgées dépendantes que les personnes handicapées).

M. FOURNIER souhaite organiser une rencontre avec Mme Brigitte JEANVOINE, vice- présidente du conseil départemental 94, pour associer le CTS à l’élaboration des schémas départementaux.

CONCLUSION:

M. Christian FOURNIER clôture la réunion en rappelant que le prochain bureau du CTS est prévu le 22 décembre.

Il prévoit une prochaine réunion plénière vers le 17 janvier 2018. Mais la date sera précisée en fonction de l’agenda des principaux membres et de la diffusion du Projet régional de santé 2.

Il remercie l’ensemble des personnes présentes d’avoir participé à ce 4ème conseil territorial de santé.

**La séance est levée à 12h45**.